

Procès-verbal de l'assemblée communale du jeudi 20 mai 2021 à 20 h 15 à la halle de gymnastique.

Le président, M. Michel Stauffer ouvre l'assemblée et salue les 27 personnes présentes, dont 5 dames. Il excuse le conseiller communal M. Stéphane Bonvin.

Cette assemblée a été annoncée au canton et toutes les mesures sanitaires liées à la pandémie « COVID-19 » ont été prises. Chaque participant doit d'ailleurs signer la feuille de présence. L'assemblée a été convoquée réglementairement dans le « Journal officiel » de la République et Canton du Jura dans les délais. L'ordre du jour se déroulera comme présenté.

Messieurs Jean-Claude Baume et Joseph Girardin sont nommés scrutateurs.

1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2020.

L'article N° 27 du règlement d'administration et d'organisation de la commune précise que le procès-verbal n'est plus lu lors de l'assemblée communale, mais peut être consulté sur le site internet de la commune et à l'administration. Aucune remarque n'est formulée. Il est donc accepté avec remerciements à son auteur pour sa fidèle rédaction.

2) Décider et voter un crédit de CHF 3,19 millions à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs « SEPE » pour le projet de modernisation du traitement des boues de la Step et donner les compétences à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement.

M. le maire salue M. Jonas Margot du bureau d'ingénieurs « RWB Jura SA », mandaté par le « SEPE », pour présenter ce point.

Ce dernier indique que la station d'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs a plus de 30 ans. Suite à un contrôle des installations, des travaux urgents à réaliser ont été identifiés, notamment dans la réhabilitation du digesteur et du stockeur. Il démontre au moyen de photos du site qu'il y a des problèmes de fuites de biogaz, que les équipements sont fortement attaqués, la soupape de surpression/ dépression doit être remplacée pour des questions de sécurité, l'étanchéité de la toiture doit être refaite et que l'isolation du système est insuffisante ou inexistante ce qui provoque des pertes énergétiques très importantes. Le système d'échange de chaleur pour les boues avec le réacteur fuit. L'objectif du projet est donc de moderniser et simplifier le système de chauffage des boues, de réhabiliter les digesteurs, d'optimiser énergétiquement le traitement des boues, d'optimiser et de faciliter la gestion des apports de boues extérieurs, de mettre en place un système de ventilation adéquat et un stockage tampon des centrats, d'assainir les locaux et procéder à réfection de la passerelle d'accès. Il explique de quelle manière tous ces travaux vont être entrepris et présente les plans de la « Step » en indiquant le périmètre concerné.

Plusieurs lots de travaux sont prévus : électromécanique (digestion - échangeur de chaleur et de tuyauterie – gestion des retours – Ventilation des locaux – Autres (gaz / sécurité) – Génie civil (maçonnerie – enduits et résine – peinture et revêtement de sols – serrurerie). Tous ces travaux sont détaillés par l'ingénieur qui indique également que le système d'exploitation de la digestion doit être maintenu durant les travaux ce qui implique certaines contraintes et qui nécessitera donc plusieurs phases. Le devis est important et s'élève à CHF 3,19 millions, soit CHF 2'250'000.-- pour le projet digestion et CHF 939'000.-- pour le projet gestion des retours de boues et le bâtiment. Le bureau d'ingénieurs « RWB Jura SA » collabore également avec le bureau « ATB SA ».

Les travaux prévus seront exécutés sur des ouvrages existants ce qui signifie que le maintien de la valeur ne sera pas modifié, selon la loi sur les eaux entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les communes membres du « SEPE » contribuent chaque année à alimenter un fond « maintien de la valeur », selon une clef de répartition.

La somme à verser annuellement sur ce fonds est calculée en divisant la valeur de la « STEP » et des réseaux par leurs durées de vie (33 à 80 ans). La loi oblige qu'un minimum de 60% de cette valeur soit versé annuellement. Ce fonds sert ensuite à financer les travaux de rénovation ou à payer les intérêts et amortissements de la dette. Il est donc précisé que les travaux qui seront entrepris n'auront aucune incidence sur le maintien de la valeur puisqu'il s'agit d'un entretien. L'assemblée des délégués a préavisé favorablement ce crédit d'investissement. Les communes membres doivent voter le crédit global de mai 2021 à septembre 2021 par le biais des assemblées communales et Porrentruy selon son règlement d'organisation devra passer cet objet en votation populaire au mois de septembre 2021. Le projet d'exécution définitif sera réalisé d'octobre 2021 à avril 2022 et la réalisation des travaux est prévue depuis le mois d'avril 2022 au mois de juin 2023. Il est précisé qu'il s'agit de travaux nécessaires, urgents et importants pour la sécurité des employés, d'une simplification et des gains énergétiques. Il n'y a aucune subvention pour ces travaux. Il est répondu ensuite à quelques questions concernant d'autres prestations externes. Le système concernant le gaz est validé par la « SUVA ». Il y a aussi une étude énergétique qui a été demandée. Il est précisé également que 9 communes font partie du « SEPE », soit Porrentruy, Courgenay, Alle, Haute-Ajoie, Fontenais, Courtedoux, Grandfontaine, La Baroche et Cornol. M. Jonas Margot est remercié pour sa présentation. Au vote, c'est à l'unanimité que l'assemblée vote le crédit de CHF 3,19 millions qui sera financé par voie d'emprunt par le « SEPE » et donne les compétences à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement du projet de modernisation précité.

3) Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2020, voter les dépassements budgétaires.

C'est M. Jésus Moreno, conseiller communal, responsable des finances, qui présente ce point.

L'entrée en matière est acceptée. Le prénommé rappelle que l'on parle depuis plusieurs années de « MCH 2 » et il indique qu'il est difficile de pouvoir comparer les chiffres avec les comptes des années précédentes. Il faudra s'attendre encore à quelques ajustements ces prochaines années en fonction de l'évolution de « MCH 2 » et des directives en la matière. Il s'agira en principe de « cosmétique ». L'ensemble des comptes de fonctionnement et des investissements, ainsi que le bilan pouvaient être consultés à l'administration communale ou sur le site internet de la commune. Avec « MCH 2 », il n'y a plus de possibilité de faire des provisions et la notion du maintien de la valeur est un élément important que l'on doit tenir compte par rapport à la nouvelle loi sur la gestion de l'eau et des eaux usées. Le budget prévoyait un déficit de CHF 183'969. Les comptes bouclent avec un déficit de CHF 30'052.95. On note des amortissements pour une somme de CHF 276'059.--. La pandémie « Covid-19 » a eu quelques incidences sur les comptes 2020. On constate également une baisse significative au niveau des impôts des personnes morales qui a été compensée par un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire. Il y a eu aussi une augmentation des dépenses par rapport à l'aide sociale. Le taux moyen des intérêts s'élevait à 1,507 % en 2020. Ils seront calculés à un taux moyen de 1,456 % dès le 30 juin de cette année.

M. Jésus Moreno passe ensuite chapitre par chapitre les principales différences par rapport au budget prévu et donne les explications nécessaires. Les services communaux des eaux et de l'épuration sont autofinancés. Une partie des recettes a été mise en compte pour le maintien de la valeur. Il faudra toutefois attendre les chiffres exacts du calcul du maintien de la valeur par rapport au « PGA » et au « PGEE », qui permettront ensuite de procéder à l'élaboration des nouveaux règlements pour ces deux services et fixer les taxes de base et de consommation.

Le service « chauffage » n'a pas pu être autofinancé en 2020. Il accuse un déficit de CHF 44'480.15. D'importants travaux ont été effectués, vu les nombreuses pannes constatées. Comme dans la plupart des communes, les forêts se dégradent avec à la clef une perte de CHF 28'222.--. M. Jésus Moreno indique ensuite les principaux investissements consentis en 2020 pour une somme de CHF 453'287.--. Il donne connaissance de quelques chiffres au niveau du bilan. La fortune de la commune au 31 décembre 2020 s'élevait à CHF 615'879.33.

Il présente aussi plusieurs indicateurs financiers transmis par le bureau fiduciaire qui constate que la commune est très endettée en fonction des investissements des années antérieures. Il note une fluctuation importante par rapport aux impôts des personnes morales. Le bureau fiduciaire informe que les comptes correspondent aux exigences en la matière et en recommande l'acceptation par l'assemblée communale. Il en est de même du conseil communal qui remercie également la caissière et l'aide administrative pour son travail. Au vote, l'assemblée accepte à l'unanimité les comptes tels que présentés, ainsi que les dépassements budgétaires.

#### 4) Informations sur le dossier de la révision du plan d'aménagement local :

C'est le bureau d'ingénieurs « Buchs & Plumey SA, représentée par Mme Stéphanie Boillat qui présente le dossier d'avancement de la révision du « PAL ».

Cette dernière indique que la révision a débuté en novembre 2019. Il y a déjà eu 10 séances avec la commission spéciale du « PAL » et 3 séances dédiées à la conception d'évolution du paysage (CEP).

2 études de base « Espaces publics » et Circulation et stationnement » ont été effectuées et les grandes lignes directrices du plan directeur communal (PDCoM) ont été fixées.

Une quinzaine de rencontres avec des propriétaires fonciers concernant des changements majeurs pouvant intervenir sur l'affectation de leur parcelle ont déjà été organisées. Il y a encore plusieurs séances avec certains propriétaires à prévoir, de même qu'une séance avec la commission d'ici le mois de juillet 2021 pour le dimensionnement final en vue de la validation par le conseil communal. Une information à la population et aux propriétaires est prévue en automne 2021 en vue de l'envoi pour examen au canton avant la fin de l'année 2021. Le dépôt public devrait avoir lieu au printemps 2022. Elle donne ensuite connaissance de la définition du plan directeur communal qui fixe les objectifs en termes de densité, mixité et des principes d'aménagement et objectifs de planification pour les thèmes de l'urbanisation, nature et paysage et mobilité.

Ce plan lie en principe les autorités communales et cantonales pour une période de 15 ans. Plusieurs objectifs ont été retenus, comme le développement du secteur « Collonge » et le fait de maintenir la vocation paysagère et publique des espaces verts du centre du village, en particulier les vergers existants. Il s'agirait également de promouvoir la réhabilitation des anciens bâtiments pour maintenir l'attractivité du village, de préserver, voire valoriser le patrimoine naturel et de maintenir, voire développer les activités économiques et artisanales. Les secteurs « Ecole » et « Collonge » sont présentés plus en détail. Elle fait ensuite un bilan provisoire du dimensionnement.

L'objectif de réduction fixé par le canton est de 5,9 hectares. Celui-ci peut être atteint par la mise en conformité, notamment par l'affectation : à la zone de transports et des espaces de circulation, de certaines parcelles en zone d'utilité publique, à la zone de sports et loisirs, à la zone verte de vergers à l'intérieur de l'espace bâti, à la zone agricole, etc.

Actuellement, un calcul provisoire permet de réduire 6,25 hectares, ce qui signifie qu'environ 0,4 pourrait être utilisé pour une extension de la zone à bâtir. Il faudra terminer l'ensemble des travaux pour connaître exactement le futur dimensionnement. Il est précisé que le projet de la revitalisation de la rivière « Cornoline » est un sujet à part du « PAL », puisqu'il n'a pas d'impact sur la zone bâtie en principe, mais ce dernier est coordonné avec les deux bureaux d'ingénieurs en charge des dossiers. Mme Stéphanie Boillat est remerciée pour sa présentation.

## 5) Divers

Dans les divers, une intervention est faite par un citoyen concernant la réfection de la toiture de l'école primaire. Il lui est répondu que les travaux ont été entrepris, du fait que les tuiles étaient poreuses et qu'il y avait des infiltrations. Avec ces travaux, il y a un toit neuf sur la partie de la halle de gymnastique qui est conforme aux normes « SIA ». On transmettra le rapport de conformité à ce citoyen selon sa demande si c'est possible.

Il est répondu également à quelques questions concernant l'achat d'un tracteur et d'un nouveau véhicule pour la voirie. L'ancien véhicule de la commune a été vendu au maire pour une somme de CHF 6'000.--, alors que le garage le reprenait pour un montant de CHF 5'000.--. Aucune autre offre n'a été reçue durant le délai fixé.

Le dossier « achat du terrain « Ancienne Cortech » est en discussion avec les avocats et notaires en vue de l'établissement d'une convention. La dépollution devrait prendre une bonne dizaine d'années. Le conseil communal souhaite pouvoir remblayer cette partie de terrain et l'utiliser comme parking dans un premier temps et permettre un cheminement pour le futur lotissement de « Collonge ». Une demande de permis sera effectuée dès que possible

Il est 22 h 05 lorsque le président peut lever l'assemblée en souhaitant à chacune et chacun une bonne rentrée dans son foyer.

Au nom de l'assemblée communale

Le président :	Le secrétaire :
E. Gerber	G. Villard